

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du C.T.M. le 08 août 2026

Ouverture de la séance à 17h00 au CTM à la Coste Mauve à Mauriac (15200)

10 membres du conseil d'administration présents (Marc Elleboode et Loïc Borde absents)

Recommandations de l'ARS :

Suite à l'audit de l'ARS en juin, nous devons répondre à leurs recommandations :

Certains travaux réalisés dans la salle 10m en juillet répondent déjà aux recommandations.

- Sol 10 m : pose de lino
- Sol entrée + bar : pose de carrelage
- Réalisation d'un sas d'entrée au pas de tir extérieur
- Vestiaires et blouses pour les tireurs : non réalisable et incompatible avec notre sport
- Pose d'un distributeur de papier jetable pour l'essuyage des mains
- Installation de 2 extracteurs d'air dans la salle 10m
- Pas de tir extérieur : remplacement de la butte de tir/pneus par une butte de sable
- Ranger le matériel de nettoyage (aspirateur, balais) dans la pièce du compresseur d'air
- Achat de munitions « étain ou acier » : attente de réflexion ou décision nationale
- Envoi à tous les licenciés de la fiche d'information de l'ARS et mise en ligne sur ctmauriac.fr

Achat d'une carabine Junior :

- Il a été décidé d'acheter pour un montant de 500 € la carabine FWB 700 Junior de Dorian Gay qui a arrêté le tir en 2025.

Ecole de Tir :

- Adhésion du CTM au Centre Social de Mauriac afin de bénéficier de leur minibus ou de celui de l'association « La Jeanne D'Arc » pour grouper les déplacements des enfants de l'EDT aux compétitions
- Maintien des montants des indemnités de déplacement et du paiement par le CTM des frais d'engagement aux compétitions (100€ France, 50€ Régionaux, 30€ Départementaux) mais uniquement pour celles relevant de l'EDT et pour les frais de déplacements uniquement si aucun minibus n'est disponible nécessitant l'utilisation du véhicule personnel.
- Création d'une ligne budgétaire annuelle de 500€ pour l'EDT qui permettra l'achat de vestes de tir pour les minimes/cadets et de matériel.
- La subvention de 250€ obtenue pour le déplacement à Béziers en mai 2026 sera reversée aux parents des 4 enfants ayant concourus au Championnat de France.

Location d'armes :

- Montant augmenté à 4€ à partir du 1^{er} septembre 2026

Assemblée Générale :

- Date prévue le 4 octobre 2026 à la salle André Thivet de Mauriac si disponible suivi d'un déjeuner à l'Imprévu à Pleaux si possible.

Barbecue d'août :

- Date fixée au 30 août / montant 13€ / concours de tir le matin mais dès 9h / stand extérieur fermé

Délégations :

- Sécurité : Gérard Lalo / Gilbert Grimal
- Travaux : Christian Constant / Pascal Hyacinthe
- EDT : Gilbert Grimal / Catherine Soirat
- Compétition : Catherine Soirat
- Intendance : Pascal Hyacinthe

Tarifs de l'adhésion au CTM pour la saison 2026-2027 :

La Ligue d'Auvergne de Tir augmentant sa cotisation de 10€ pour la saison à venir, nous devons ajuster notre tarif d'adhésion.

- Adultes : 150 € / Jeunes : 120 € jusqu'à 19 ans inclus / Second club : 50€

Assainissement :

- L'usage des WC est de nouveau possible suite aux travaux de réfection effectués par Gérard Lalo

Accès pas de tir :

- Avant la venue d'un non licencié FFTir sur le pas de tir accompagnant un adhérent CTM celui-ci doit au préalable demander au Président du CTM l'autorisation puisque la loi impose l'interrogation du fichier Finiada pour toutes les personnes à partir de 14 ans.
- Conformément au règlement intérieur, le stand de tir extérieur est interdit aux enfants de moins de 14 ans.

Clôture de la séance à 19 h 00.